

INSTITUT DU DROIT EQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

Vendre ou acheter un cheval en limitant les risques juridiques

Après-midi d'information juridique gratuit et ouvert à tous : professionnels du cheval (dirigeants de centre équestre ou écurie de propriétaires, enseignants, éleveurs, marchands, entraîneurs...), cavaliers, propriétaires ou futurs propriétaires de chevaux, étudiants, etc.

Date : Mardi 13 décembre 2022 Horaires : de 13h30 à 17h30

Lieu : UL Factory (salle de cinéma) – 88, rue du Pont St Martial 87000 LIMOGES.

PROGRAMME

Mot d'accueil par Charles DUDOGNON, professeur de droit à l'Université de Limoges et co-Président de l'Institut du droit équin (IDE).

Conférence animée par Claire BOBIN et Laurie BESSETTE, juristes de l'Institut du droit équin (IDE).

13h30 - 13h45 : mot d'accueil.

13h45 - 14h00 : introduction.

Définitions utiles.

14h00 – 14h30 : la conclusion de la vente : entre précautions indispensables et obligations.

La visite vétérinaire d'achat - l'essai préalable à la vente – l'obligation d'information du vendeur - la rédaction d'un contrat de vente écrit - la remise des documents accompagnant le cheval vendu.

14h30 – 17h30 : les garanties applicables à la vente : conditions de mise en œuvre et exemples pratiques.

Les vices rédhibitoires – les vices cachés – les vices du consentement – la suppression de la garantie légale de conformité - Les autres garanties.

Tous les participants recevront par mail un modèle de contrat de vente et un compte-rendu détaillé à l'issue de la formation.

Modalités d'inscription : inscription gratuite / réservation obligatoire.

Bulletin d'inscription à renvoyer à l'Institut du droit équin :

NOM.....PRENOM.....
ADRESSE.....
.....PROFESSION.....
MAIL.....TEL.....

Souhaite participer à la conférence organisée le 13 décembre 2022.

Fait à..... Le..... SIGNATURE